



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

www.accvm.ca

Pour diffusion immédiate

Les sociétés membres de l'ACCVM en avance sur le calendrier de production des nouveaux rapports de frais et de rendement à l'intention des clients

Grâce aux efforts concertés du milieu du courtage, la plupart des clients des sociétés réglementées par l'OCRCVM recevront les nouveaux rapports six mois avant l'échéance de la mi-juillet

Toronto (Ontario), le 27 janvier 2017 – Les sociétés membres de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) ont déjà commencé à fournir à leurs clients les nouveaux rapports – soit six mois avant la date fixée par les organismes de réglementation – exposant le détail du rendement et des frais et honoraires des services conseils financiers. Grandes et petites sociétés de courtage ont consacré des ressources considérables à l'élaboration de ces rapports exhaustifs qui aideront les clients à mieux apprécier la valeur des services rendus par leur conseiller.

« Inévitablement, le nouveau format de rapport soulèvera plusieurs questions auprès des investisseurs, affirme Ian Russell, président et chef de la direction de l'ACCVM. Les conseillers sont bien préparés et discuteront volontiers avec leurs clients des nombreuses formes de création de valeur qu'ils leur offrent – des judicieux conseils en placement fondés sur une connaissance approfondie des objectifs, de la tolérance au risque et de l'horizon de placement de chaque client, aux services conseils qui aident à prendre des décisions de placement éclairées et à réaliser les objectifs financiers établis. »

L'information détaillée sur le rendement de portefeuille et les frais y afférents qui figure dans le nouveau format de rapport favorisera certainement le dialogue et renforcera la relation entre les clients et leur conseiller.

L'ACCVM – Représentant les professionnels en placement au Canada

L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) est l'association nationale du secteur des valeurs mobilières. Elle défend la position du secteur des valeurs mobilières en matière de réglementation des valeurs mobilières, de politiques publiques et de questions qui touchent le secteur pour le compte de ses 132 membres qui sont des sociétés de courtage en valeurs mobilières réglementées par l'OCRCVM exerçant des activités dans le secteur canadien des valeurs mobilières. Ces sociétés de courtage sont des intermédiaires clés sur les marchés canadiens des capitaux, car elles sont responsables de la majeure partie des services-conseils en finance, du commerce des valeurs mobilières et des activités de prise ferme sur les marchés publics et privés dont profitent les gouvernements et les

sociétés. L'ACCVM est le chef de file du secteur canadien des valeurs mobilières et elle s'est engagée à mettre en place un secteur des valeurs mobilières dynamique et prospère soutenu par des marchés des capitaux solides et efficaces. Pour plus d'information, consultez le site www.accvm.ca.

- 30 -

Pour les demandes de renseignements des médias, communiquez avec :

Michael Gotzamanis
Directeur principal des communications
Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM)
416 687-5475 – ligne directe au bureau
416 320-6920 – cellulaire
mgotzamanis@iac.ca

1 Place Ville-Marie | Bureau 2901 | Montréal (Québec) H3B 0E9 | 514.843.8950

Visitez le site www.accvm.ca et ouvrez une session sur votre média social préféré.

